

25 Ordres francophones réunis à Paris pour la 14^e Assemblée générale de la CIOPF

Les représentants de 25 ordres nationaux de pharmaciens francophones* se sont réunis le 7 novembre 2007 à Paris, à l'occasion de la 14^e Assemblée générale de la Conférence internationale des ordres de pharmaciens francophones (CIOPF).

Les interventions ont porté sur la nécessité d'un dialogue avec les organisations intervenant dans le domaine du médicament ainsi que sur la lutte contre les marchés illicites de médicaments et les contrefaçons.



Les représentants des délégations de la CIOPF lors de la 14^e AG à Paris

H. Mokdahi

Le président de la CIOPF, Jean Parrot, également président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens de France, a ouvert l'assemblée générale en soulignant l'importance de la coordination des différents acteurs du secteur de la santé, afin d'améliorer l'accès aux médicaments et rendre plus efficace la lutte contre les contrefaçons de médicaments. Il serait dommageable que les

programmes internationaux soient concurrents des systèmes de santé et se privent d'une synergie avec les systèmes d'approvisionnement et de dispensation qui existent déjà.

* Les pays suivants étaient représentés par les présidents ou des délégués de leurs Ordres nationaux ou organismes assimilés : Algérie, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, République de Centrafrique, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Québec, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie.

Les biologistes francophones se fédèrent

« C'est à la demande de confrères francophones que nous avons pris l'initiative de fédérer les biologistes francophones. » C'est ainsi que le Pr François Trivin, vice-président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens de France, a introduit le projet de création de l'Association des biologistes francophones (ABF). « L'objectif de cette action est de permettre un échange dynamique d'informations sur les cursus de formation initiale, sur les programmes de formation continue, sur l'organisation de l'activité médicale au sein des établissements de soins, sur les pratiques

professionnelles et les démarches d'assurance qualité les encadrant et enfin, sur les contextes médico-sociaux et économiques de prise en charge des soins » a aussi indiqué le Pr Trivin, tout en soulignant que les spécificités culturelles et traditionnelles dans la prise en charge des patients doivent être prises en compte. Un projet de statuts et un questionnaire sur l'organisation, sur les pratiques professionnelles et sur les textes réglementaires qui les encadrent ont d'ores et déjà été élaborés. L'avenir de l'ABF est entre les mains des biologistes francophones...

À noter sur vos agendas

Mai 2008 : 6^e Réunion annuelle de la Cid Pharmef à Monastir (Tunisie)

Du 4 au 6 juin 2008 : 9^e Forum pharmaceutique international à Libreville (Gabon)

Du 29 août au 4 septembre 2008 : 68^e Congrès de la Fédération internationale pharmaceutique à Bâle (Suisse)

5 novembre 2008 : 15^e Assemblée générale de la CIOPF à Paris (France)

6 novembre 2008 : 21^e Journée de l'Ordre national des pharmaciens de France à Paris.

<http://www.ciopf.org>

C'est fait : annoncé lors de l'assemblée générale de 2006, le site de la CIOPF a vu le jour au printemps 2007, à l'occasion de la Journée mondiale de la Francophonie.



Ce site est organisé en cinq grandes rubriques : Présentation de la CIOPF - Les activités de la CIOPF - En direct de nos membres (rubrique regroupant les actualités soumises par les organisations membres) - les fiches signalétiques des pays et les Adresses et liens utiles.

Ce site a comptabilisé 6 077 visites au cours du 3^{ème} trimestre et 42 % des visiteurs sont revenus plusieurs fois sur le site (en moyenne 7,5 fois). Les visiteurs du site de la CIOPF ont donc été conquis par son contenu. Comme l'a souligné Jean Parrot, le site de la CIOPF a aussi été conçu pour s'enrichir des actualités proposées par ses membres et devenir une référence en matière d'information sur le secteur de la pharmacie des pays francophones.

8^e Forum pharmaceutique international : « Le marché illicite du médicament en Afrique »

Cette année, le Forum pharmaceutique international (FPI), organisé sous l'égide de l'Inter-Ordre des pharmaciens d'Afrique (Iopa), de l'Intersyndicale des pharmaciens d'Afrique (Ispharma) et de l'Association des centrales d'achats en médicaments essentiels (Acame), s'est tenu à Lomé (Togo) du 6 au 9 juin. Plus de 500 pharmaciens se sont rencontrés pour débattre des graves problèmes soulevés par le marché illicite du médicament en Afrique.

« Nous avons connu une très grande affluence : outre les délégués des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale francophones, y participaient des représentants du Ghana, du Nigéria, de l'Angola, de la Tanzanie, du Maroc, de Madagascar, de France, de Suisse, du Liban, de l'Inde, ainsi qu'une quarantaine de laboratoires pharmaceutiques et plusieurs organismes tels que le Leem et ReMed », a souligné le Dr Sakariyaou Tidjani, président de l'Ordre national des pharmaciens du Togo.

Après une conférence inaugurale centrée sur la contrefaçon et la vente illicite de médicaments, les débats se sont articulés autour de cinq aspects : la problématique du marché illicite, le circuit du médicament (formel et informel), la qualité du médicament du marché illicite, les enjeux du marché illicite et la lutte contre ce marché. À l'issue du Forum, les participants ont adopté un ensemble de résolutions et de recommandations adressées aux États et aux gouvernements, aux organisations professionnelles de pharmaciens, aux grossistes-

répartiteurs, aux organismes internationaux et aux pharmaciens eux-mêmes.

Plus particulièrement, le 8^e FPI appelle les chefs d'État et les gouvernements de leurs pays respectifs à « affirmer une volonté et un engagement politique résolu dans la lutte contre le marché illicite du médicament ». Il les exhorte, entre autres, à adopter et à faire appliquer des lois et à prendre des mesures interdisant la vente illicite de médicament, à lutter efficacement contre la contrefaçon et la contrebande des médicaments, à harmoniser les politiques pharmaceutiques nationales au niveau régional et sous-régional, à réglementer l'octroi et la gestion des dons de médicaments, à protéger les systèmes nationaux d'approvisionnement et à accroître la promotion des médicaments génériques essentiels. Enfin, le Forum recommande de faire du 28 mai une journée mondiale de sensibilisation sur les dangers du marché illicite, reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

MNU : ReMeD accompagne la reconversion des associations



Malgré la promulgation en France de la loi du 26 février 2007, interdisant 18 mois après la date d'entrée en vigueur de la loi la distribution et la mise à disposition des médicaments non utilisés (MNU), de nombreuses associations à vocation humanitaire ont beaucoup de difficultés à modifier leurs pratiques. Elles n'ont pourtant que jusqu'au 31 août 2008 pour organiser leur reconversion.

Philippe Bouscharain et Mathilde Chosseler (ReMeD) ont exposé le programme d'accompagnement proposé par ReMeD pour aider ces associations dans leur reconversion. Ce programme présente les nouvelles possibilités vers

lesquelles les associations doivent se tourner pour développer en toute légalité des actions de terrain qui conservent leur vocation sociale et humanitaire.

Le projet s'échelonne jusqu'en janvier 2009. Il propose d'organiser pendant 18 mois – dans les 22 régions de France métropolitaine et au sein des grands collectifs d'associations – un cycle d'ateliers-débats avec projection d'un film, diffusion d'une plaquette d'information, conseils et informations pratiques, appui technique. Un site Internet dédié (www.drugdonations.org) a également vu le jour. « Il y a de fortes résistances, mais nous pensons qu'elles pourront tomber face à un discours rationnel. Il est important que nous agissions tous ensemble pour convaincre les associations d'arrêter ».

Contrefaçons et marché illicite : le pharmacien, garant du médicament

Qu'est-ce qu'un médicament contrefait ? A cette question, la réponse de Ziad Nassour, référent contrefaçon et vice-président de la CIOPF, est claire : « *C'est un tueur silencieux distribué par des criminels* ». Un tueur qui représente 10 % du marché mondial du médicament et qui n'épargne aucun pays. Face à ce fléau, il revient au pharmacien « *de sécuriser le médicament et de signaler toute suspicion à l'autorité compétente* », affirme le président Parrot. Illustration avec trois exemples.

La France

Si, à ce jour, aucun cas de contrefaçon n'a été enregistré en France, l'Ordre n'en a pas moins organisé des actions de sensibilisation. Il a ainsi élaboré, en collaboration avec l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, un guide *Médicaments et contrefaçon* qui a été distribué à tous les pharmaciens en 2007. Un deuxième guide, destiné aux patients, a été diffusé par les pharmaciens.

Le Liban

« *Le plan d'action élaboré pour le Liban peut être appliqué dans tous vos pays car les médicaments contrefaits circulent partout dans le monde* » a affirmé Ziad Nassour. Pour que la lutte soit efficace, tous les acteurs – pharmaciens et autres professionnels de santé, autorités sanitaires, caisses d'assurance maladie, douanes, magistrats, médias, grand public etc. – doivent travailler ensemble. Encore faut-il sensibiliser ces acteurs. Cela passe notamment par un meilleur partage des informations et des données au niveau national et international. Il estime par ailleurs nécessaire de créer « *une coordination active de la CIOPF avec les instances internationales (OMS, FDA...)* ». Ce plan d'action est déjà bien engagé au Liban : distribution d'affiches en pharmacie, campagne pour informer le public de l'existence d'un hologramme distinctif identifiant les médicaments authentiques, distribution aux pharmaciens de la déclaration de Beyrouth, cycles de conférences (sociétés savantes, douanes, grand public...) et conférences de presse...

Un séminaire destiné aux médias a notamment été organisé au Liban et en Jordanie. Ces actions vont maintenant se prolonger à travers une campagne menée via la radio, la télévision... Deux brochures en trois langues (français, arabe, anglais) – l'une pour les professionnels de santé l'autre pour le grand public – sont en cours de préparation.

La Côte d'Ivoire

Le président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens de Côte d'Ivoire, Parfait Kouassi, a présenté les actions en zone gouvernementale, où le marché illicite représente 30 % du marché des médicaments. « *Il a deux grandes caractéristiques : 80 % des médicaments vendus sur ce marché sont des médicaments légaux et il est principalement alimenté par des pharmaciens* ».

L'Ordre mène son action à plusieurs niveaux. « *Le premier a consisté à sensibiliser et former les agents de la police sanitaire et des douanes. Nous avons aussi créé, en partenariat avec la Direction de la Pharmacie et du Médicament, une cellule de lutte chargée de surveiller l'importation*



Ziad Nassour (Ordre des pharmaciens du Liban) et Parfait Kouassi (Ordre des pharmaciens de Côte d'Ivoire)

H. Mokdahi

et le devenir des dons de médicaments. » Pour couper les sources d'approvisionnement internes, l'Ordre a initié une surveillance de l'ensemble des achats faits chez les grossistes et des stocks détenus par les officines et les autres structures délivrant des médicaments. Un troisième volet est dédié à la sensibilisation des autorités nationales, locales et du grand public. Enfin, l'Ordre s'attache à faire appliquer la loi sur le monopole pharmaceutique : saisie et destruction des médicaments vendus dans les rues et les marchés, traduction en justice des non-pharmaciens exerçant illégalement la pharmacie et des pharmaciens complices. Un combat difficile : « *Depuis que nous avons engagé cette bataille, nous sommes régulièrement l'objet de menaces* », a indiqué Parfait Kouassi.

Unitaid : les programmes 2007



Créée en 2006, Unitaid (Facilité internationale d'achat de médicaments) est une organisation qui rassemble 27 pays, dont les cinq fondateurs - Brésil, Chili, Norvège, France et Royaume-Uni – en plus de la Fondation Gates. Le financement des actions d'Unitaid est assuré par la taxe de solidarité sur les billets d'avion, qui a permis de collecter 300 millions de dollars dont 90 % sont déjà engagés dans des actions sur le terrain. Unitaid œuvre ainsi pour rendre les médicaments plus accessibles, notamment en négociant des prix sur de gros volumes (baisses de prix de 40 % sur les antirétroviraux (ARV) pédiatriques et de 25 à 50 % sur les ARV de seconde ligne).

Le programme de lutte contre le sida, qui vise 55 pays, a pour objectifs, en 2007, de fournir un traitement ARV à 100 000 nouveaux enfants et de proposer des traitements d'ARV de 2e ligne à 60 000 nouveaux patients. Il interviendra dans la prévention de la transmission mère/enfants du VIH, en permettant, pour la période 2007-2008, le dépistage de 1,2 million de femmes enceintes et le traitement si nécessaire de 340 000 d'entre elles.

Unitaid intervient également dans de nombreux pays pour intensifier la lutte contre le paludisme, en fournissant d'ici à 2010, 55 millions de traitements ACT (combinaisons à base d'artémisinine). Enfin, en 2007, Unitaid a fourni les antituberculeux adaptés au traitement de 150 000 enfants et a aidé à l'achat de 4 700 traitements contre la multi-résistance. Pour 2008-2009, Unitaid prévoit de disposer de 500 millions de dollars pour ses actions.

> 4^e Rencontres internationales de pharmacie d'Alger

Depuis 2000, l'Ordre des pharmaciens d'Alger organise régulièrement, sous l'égide de l'Ordre national, une grande manifestation internationale qui réunit plus de 1 000 participants. Placées cette année sous le patronage du président de la République algérienne, les 4^e Rencontres ont eu lieu les 11 et 12 mars 2007 sur le thème : « Responsabilité pharmaceutique ; Bonnes pratiques professionnelles ».

Dans le cadre de la session « Ordre et responsabilité pharmaceutique », Lofti Benhamed, président de l'Ordre des pharmaciens d'Alger et vice-président de l'Ordre national, a rappelé les actions menées depuis plusieurs années pour asseoir la responsabilité pharmaceutique en Algérie. « Nous nous sommes battus pour réinstaurer la répartition géographique lors de la création d'officines et pour un concours à l'entrée des facultés », a-t-il ainsi indiqué. La situation reste cependant inquiétante. « Alors qu'il y a 7 000 officines en Algérie, nous sommes passés, en quelques années, de 4 universités à plus d'une douzaine, avec des promotions de 1 000 pharmaciens par an. » D'autres initiatives ont été prises pour défendre le monopole pharmaceutique et affirmer la responsabilité du pharmacien dans le cadre de la mise en place du tiers-payant, au sein des établissements pharmaceutiques (distribution) ainsi qu'au niveau de l'industrie et de l'exercice de la biologie.

Une première unité de bioéquivalence

Le Pr Lahouari Abed, président de l'Ordre national des pharmaciens d'Algérie, a souligné la très forte présence du Laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques lors de la session consacrée à la qualité du médicament. Elle a été marquée par l'annonce de la création de la première unité de bioéquivalence en Algérie. « Un certain nombre de dispositifs réglementaires ont été mis en œuvre, notamment dans le domaine de la traçabilité des produits tout au long de la chaîne du médicament. Nous avons discuté de la création prochaine de l'Agence du médicament, un enjeu important pour structurer le marché, et abordé les aspects liés à la coopération, notamment avec la France », a encore précisé le Pr Abed. Il a aussi indiqué : « Nous réfléchissons à une charte de la visite médicale par la mise en place de bonnes pratiques qui seraient opposables aux laboratoires et aux professionnels de

santé impliqués dans la diffusion de l'information médicale. »

Création d'un Inter-Ordre des pharmaciens maghrébins

Les 4^e Rencontres internationales de pharmacie d'Alger ont vu la création, le 11 mars 2007, de l'Inter-Ordre des pharmaciens maghrébins (IOPM). Réunissant les Ordres d'Algérie, du Maroc, de Mauritanie et Tunisie, l'IOPM entend « promouvoir, à travers une coopération internationale inter-ordinaire, un exercice pharmaceutique qui doit rester un acte médical responsable obéissant à des règles déontologiques ». La première réunion de l'IOPM s'est tenue à Casablanca le 28 avril 2007, en marge du 4^e Congrès des pharmaciens d'officine du Sud, avec notamment à l'ordre du jour l'adoption des statuts et le jumelage des Ordres algérien et marocain.

Pharmaciens et drépanocytose

Première maladie génétique au monde, la drépanocytose reste encore largement méconnue. Mme Edwige Ebakisse Badassou, présidente de l'organisation internationale de lutte contre la drépanocytose (OILD), a ainsi rappelé la création, fin 2006 à Paris, d'un centre d'information et de dépistage* et la mise en place d'un programme d'information et de formation des pharmaciens.

Alors que le traitement moderne (greffe de moelle osseuse) est inaccessible aux populations pauvres, Victoire Benaou, présidente de l'Ordre national des pharmaciens du Burkina Faso, a quant à elle montré tout l'intérêt de la valorisation des médecines traditionnelles à travers l'exemple du FACA. Ce médicament a été développé par l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS) du Burkina Faso à partir d'une recette traditionnelle, constitué d'un mélange de poudre d'écorce de racines de deux plantes du pays, *Fagara xanthoxyloides* et *Calotropis procera*. Le FACA présente des propriétés antifalcémiantes et anti-inflammatoires. Pour Mme Benaou, cet exemple « vient nous rappeler l'importance de la collaboration avec les tradipraticiens africains qui ont encore beaucoup de secrets à nous révéler ».

* Centre d'information et de dépistage de la drépanocytose, CIDD au centre médico-social de St Marcel, 37 Bd St Marcel, 75013 Paris (l'après-midi de 14h à 17h) Tél. : 01 42 17 13 00

Trente-neuf doyens à la Cid Pharmef

La 6^{ème} réunion annuelle de la Conférence internationale des doyens des facultés de pharmacie d'expression francophone (Cid Pharmef) s'est tenue à Bruxelles (Belgique) les 7, 8 et 9 mai 2007. Elle a rassemblé 39 doyens de facultés francophones.

Les organisations sœurs des doyens des facultés francophones de médecine et d'odontologie, permettant ainsi la tenue d'une journée commune de réflexion.

À cette occasion, le Pr Dolla Karam-Sarkis, doyenne de la faculté de pharmacie de Beyrouth, a été élue présidente de la Cid Pharmef et a succédé au Pr Jean Cambar, devenu président honoraire. Ce dernier a notamment fait part du développement de liens avec l'industrie pharmaceutique, en particulier avec Les entreprises du médicament (Leem), de la réussite de l'évaluation de la faculté de pharmacie de Dakar et des réflexions relatives au développement des relations Nord-Sud sur les plantes médicinales et les médecines traditionnelles. La mise en œuvre de projets autour de cette thématique, qui sera au centre de la réunion 2008 de la Cid Pharmef, bénéficie du soutien de l'OMS et de la Banque mondiale.